

Assemblée générale de la CSFP: brèves 5/19

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance de l'Assemblée générale de la CSFP des 21 et 22 mai 2019:

N°	Thème	Résultats / décisions
1	Rapport annuel 2018	Le rapport annuel 2018 a été approuvé.
2	Objectifs 2019 de la CSFP élargie	Les objectifs 2019 de la CSFP élargie ont été approuvés.
3	Forfaits CIE pour l'année scolaire 2019/2020	L'Assemblée générale de la CSFP a approuvé les forfaits CIE pour l'année scolaire 2019/20. Vous trouverez la liste des forfaits CIE pour l'année scolaire 2019/2019 sur le site de la CSFP dès le 17 juin 2019.
4	Motifs de résiliation des contrats d'apprentissage: Approbation de la recommandation no 5	L'interprétation et la saisie des motifs de résiliation des contrats d'apprentissages diffèrent selon le canton concerné, ce qui complique l'analyse de ces données. La recommandation no 5 concernant la résiliation des contrats d'apprentissage a donc été révisée. La CFPI a formulé un certain nombre de principes afin que la cause principale soit déterminée avec la plus grande objectivité possible. L'Assemblée générale de la CSFP a approuvé cette révision. Le relevé détaillé des motifs de résiliation des contrats d'apprentissage entrera en vigueur le 1.1.2020. Une formation à l'intention des personnes chargées de relever les données dans les cantons est prévue pour l'automne 2019.
5	Projets cantonaux Formation professionnelle 2030	Dans le cadre de la stratégie Formation professionnelle 2030, la CSFP élargie dirige treize projets sur les plus de trente que compte FP 2030 au total. Quatre d'entre eux, dirigés par les cantons, ont déjà été lancés en février en tant que projets de la Formation professionnelle 2030 (modèles de flexibilisation, optima, enseignement de la culture générale pour les adultes et stratégie de l'Orientation professionnelle, universitaire et de carrière). Cinq autres projets des cantons seront officiellement lancés lors de la séance de l'organe de pilotage 2030 du 23 mai 2019 et mis en ligne sur le site https://berufsbildung2030.ch/fr/ . Ils concernent le domaine de la qualification des adultes. Trois autres projets sont au stade de l'évaluation et seront lancés à une date ultérieure. Le SEFRI et la CSFP se partagent le projet concernant l'enseignement de la culture générale 2030.

6	Swiss Mobility	<p>Le programme de mobilité intercantonale de Swiss Mobility cible les apprenties et apprentis. Les services spécialisés des cantons du Tessin, de Lucerne et de Vaud organisent ensemble des stages pratiques de trois à six mois combinés avec un cours de langue dans un canton d'une autre région linguistique. Ils contribuent ainsi au renforcement des compétences langagières et de la compréhension interculturelle.</p> <p>La participation d'autres cantons est souhaitée. En cas d'intérêt, ils peuvent s'annoncer à ceux qui font partie de Swiss Mobility.</p>
7	Évolution de la maturité gymnasiale	<p>La CDIP travaille actuellement sur le projet de l'évolution de la maturité gymnasiale. Un état des lieux a été établi pour évaluer si le plan d'études cadre et le RRM correspondent toujours aux besoins actuels.</p> <p>Le rapport présentant l'état des lieux et des propositions pour des domaines d'actions est terminé. Les membres de la CSFP sont invités à faire parvenir leur avis au Secrétariat de la CSFP d'ici le 15 juin. Une prise de position sera alors élaborée puis discutée par le Comité de la CSFP lors de sa séance du 27.6.2019.</p>
8	Budget et comptes de la CSFP	<p>Le Secrétariat général de la CDIP fournit les informations suivantes concernant la nouvelle facturation des contributions des membres de la CSFP à partir de 2019:</p> <p>Le 8 septembre 2017, l'Assemblée plénière de la CSFP a décidé que les comptes et le budget de la CSFP seraient dorénavant intégrés au processus budgétaire de la CDIP.</p> <p>L'intégration définitive du budget de la CSFP dans celui de la coordination scolaire de la CDIP a eu lieu pour la première fois en 2019 et les contributions cantonales CSFP seront intégrées à celles perçues pour la coordination scolaire de la CDIP à partir de 2019. Il n'existe donc plus de contributions cantonales séparées pour la CSFP.</p> <p>Les comptes liés à des projets, par ex. les contributions cantonales pour Swisskills, ne sont pas compris dans l'intégration budgétaire. Pour ces comptes, c'est la CSFP qui assure la coordination des contributions. Les contributions pour Swisskills seront facturées aux offices de la formation professionnelle fin mai 2019.</p>

23.05.2019

Pour l'Assemblée plénière de la CSFP: Nathalie Bardill